

# Fiche descriptive sur les Zones humides de Ramsar

(telle qu'approuvée par la recommandation C.4.7 de la Conférence des Parties contractantes, Montreux, Suisse - Juillet 1996)

NOTA: Avant de remplir cette fiche, prière de lire les lignes directrices qui comprennent un exemplaire d'une fiche remplie.

Les fiches remplies sont à adresser à: T.A. Jones, Base de données de Ramsar, BIROE, Slimbridge, Gloucester GL2 7BX, Angleterre.

1. Pays: Rép. de GUINEE 2. Date: 02.04.93 3. Numéro de référence: 04  
(à remplir par le responsable de la base de données)

4. Nom et adresse du compilateur: ~~W. K. Jones - Ramsar Secretariat~~  
Abdel Kader BANGOURA, chargé de la convention de RAMSAR - Division Protection de la Nature - DNE - Ministère des Ressources Naturelles, des Energies et de l'environnement  
B.P: 4665 (P) Tele 22 350 mine Géo GE Conakry

5. Nom de la zone humide: RIO PONGO

6. Date de l'inscription sur la Liste de Ramsar: 18.11.92

7. Coordonnées géographiques: 10°02' - 10°13'N, 14°04' - 14°12'O

8. Situation générale: (par ex. région administrative et grande ville la plus proche) Le site est situé au Sud et Sud-Ouest de la région de Boffa, et compris entre le Rio Pongo et le Bangura

9. Superficie: (hectares) 30,000 ha

10. Type de zone humide: (voir classification ci-jointe, également approuvée par la recommandation C.4.7 de Montreux)  
Type g: forêt de mangrove

11. Altitude: (moyenne et/ou maximale et minimale) < 5m

12. Description: (esquisse en deux ou trois phrases des principales caractéristiques de la zone humide)  
Une vaste zone de mangrove pratiquement inattaquée, du côté mer sur des anciens cordons littoraux, on trouve quelques petits villages quasi-permanents de pêcheurs et de riziculteurs traditionnels.

13. Traits physiques: (par ex. géologie; géomorphologie; origine - naturelle ou artificielle; hydrologie; type de sol; qualité de l'eau; profondeur de l'eau; permanence de l'eau; fluctuations du niveau d'eau; amplitude des marées; bassins versants; régions d'aval; climat)

Le site est le prolongement de la forêt de mangrove de la Fatafa (Boffa) presque inattaquée, avec des cours d'eau doux. Son bassin versant est, grosso-modo, compris entre la région de Fria, de Télimélé et la zone du Cap-Verde. Le climat est du type tropical semi-humide: 7 mois de saison hivernale et 5 mois de saison sèche. La température moyenne annuelle est de 25,5°C. A proximité (Boffa) qui influence le site Ramsar, les précipitations annuelles moyennes sont de 3.360mm.

14. Caractéristiques écologiques: (principaux types d'habitats et de végétation)

Le site couvre un périmètre de mangrove vierge, abritant les espèces telles que très importantes. Le site représente un des meilleurs exemples de l'habitat-clé sur la côte guinéenne.

## 15. Régime foncier et propriété:

(a) du site

propriété de l'Etat

(b) des zones environnantes

## 16. Mesures de conservation en vigueur: (catégorie nationale et statut juridique des aires protégées - y compris d'éventuelles modifications des limites; pratiques de gestion; existence et éventuelle mise en oeuvre d'un plan de gestion officiellement approuvé)

- domaines classés de l'Etat
- restrictions à la coupe de bois réglementée par le code forestier

## 17. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées: (par ex. plan de gestion en préparation; proposition officielle de création d'une aire protégée)

Schema directeur d'Aménagement de la Mangrove (SDAM)

## 18. Modes actuels d'occupation des sols; principales activités humaines

- (a) sur le site Les habitants des villages aux alentours et aux environs immédiats du site vivent principalement de la pêche artisanale et/ou de la riziculture inondée, ainsi que de la coupe du bois (principale source de revenus). Toutes ces activités sont de subsistance, ayant lieu à petite échelle.
- (b) aux alentours/dans le bassin versant

## 19. Perturbations et menaces, y compris changements dans les modes d'occupation des sols, et principaux projets de développement: (facteurs pouvant avoir un impact négatif sur les caractéristiques écologiques de la zone humide)

(a) sur le site : - Chasse

- Braconnage

- dérangement des lieux de nidification possibles

possible  
nests

(b) aux alentours / dans le bassin versant : coupe de bois des exploitants hors du site proposé.

**20. Valeurs hydrologiques et physiques:** (recharge de la nappe souterraine, maîtrise des crues, captage des crues, prévention de l'érosion côtière etc.)

pas d'informations

**21. Valeurs sociales et culturelles:** (par ex. production de poissons, foresterie, signification religieuse, site archéologique)

Pêche artisanale pratiquée à petite échelle  
cérémonies rituelles de l'ethnie Sogo

**22. Faune remarquable:** (par ex. espèces uniques, rares, menacées ou d'importance biogéographique; fournir les données numériques si elles existent)

Présence signalée par les services des Forêts et Chasse  
de l'hypopotame, des liches

N'importe comment, le site héberge des espèces communes et rares qui y nichent vraisemblablement, de gros nids isolés furent signalés lors de la mission CIPOL/WIWOI Guinée. Ces espèces sont entre autres la Cigogne épiscopale *Ciconia episcopus*, le Héron goliath *Ardea goliath*, l'ombrette *Scopus umbretta*, le Tantal <sup>his his his</sup> ~~selon l'écrit~~ et l'Agile pêcheur *Haliaeetus vocifer*. Le site sert également d'aire d'hivernage pour le Balbuzard pêcheur *Pandion haliaeetus*.  
Sans les marigots, la présence du lamantin *Trichechus senegalensis* est également signalée.

**23. Flore remarquable:** (par ex. espèces ou communautés uniques, rares, menacées ou d'importance biogéographique)

A part le fait de mangrove presque vierge, pas d'informations spéciales.

**24. Recherche et équipements scientifiques:** (par ex. projets actuellement en cours, présence d'une station de terrain)

Recherches: Altenburg et J. van der Kamp (ABEL K. BAIGOURA | M. Ly  
1991 (rapport CIPD | WIIWO)

Installations scientifiques inexistantes

**25. Education et information:** (par ex. centre d'accueil des visiteurs, stations d'observation, brochures, possibilités de visites de groupes scolaires)

Le site proposé est un bon exemple de l'écosystème côtier de la Guinée. Un programme de sensibilisation et d'éducation pourrait être développé pour la population locale et pour celle de Boffa (éducation à l'école par exemple)

**26. Récréation et tourisme:** (indiquer si la zone humide est utilisée pour la récréation ou le tourisme; indiquer le type, la fréquence et l'intensité de cette utilisation)

La zone de mangrove en affectée est très impressionnante. Une infrastructure touristique manque à présent; des campements éco-touristiques pourraient être établis à Boffa et vers des rias du Pongo, du Notoé et du Fangara.

**27. Organisme de gestion:** (nom et adresse de l'organisme responsable de la gestion de la zone humide)

Direction Nationale de l'Environnement - Direction N° des Forêts et Chasse  
BP 3118 Teler 22 350 Min Geo GE  
Conakry - Guinée

**28. Juridiction:** (territoriale - c'est-à-dire état ou région - et fonctionnelle - c'est-à-dire Ministère de l'Agriculture, Ministère de l'Environnement etc.)

Ministère des Ressources Naturelles, des Energies et de l'Environnement  
BP 295 Teler 22 350 Min Geo GE  
Conakry - Guinée

**29. Références bibliographiques:** (prière d'indiquer seulement les références scientifiques et techniques)

Alt. W. et J. van der K 1991. The ornithological importance of coastal wetlands in Guinea. A et J-rapport 31.02 | ICBP study report n° 47 | WIIWO  
report n° 35, Veenwarden | Cambridge | Züst  
CCE | SECA | 30. Etude et élaboration du SGM. CCE, Bruxelles | SECA, Montpellier

**30. Raisons de l'inscription:** (prière d'indiquer lesquels des critères de Ramsar adoptés selon la recommandation C.4.15 de la Conférence de Montreux s'appliquent à ce site)

Refuge pour lamantins, crocodiles, loutres et pour espèces nicheuses peu communes telles que le Héron, la cigogne épiscopale et l'égyle pécheur. critères: 1b; 1c; 1e; 2a; 2b; 2c; 3a; 3b; 3c.

**31. Carte du site** (prière de joindre la carte la plus récente et la plus détaillée disponible, de préférence à une échelle au minimum de 1:25,000 ou de 1:50,000)

carte d'après CCE/SECA 1990, 1:200,000